

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2 /14.12.2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 7 décembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Méline, BODIN Dominique, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, DEMILLAC Madenn, PICARD Christian, BEDON Christine, GUERRY Sabrina a donné pouvoir à DENIS Pascal, BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice, GADEAU Chantal a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Achat d'un terrain à Saint-Médard

Afin de sécuriser la sortie du cimetière de Saint-Médard, il a été proposé au propriétaire du terrain adjacent d'acquérir environ 1 214 m² de sa parcelle cadastrée 282 ZB 83, d'une superficie totale de 14 811m², située au lieu-dit « Les Vignes de Saint-Médard), au prix de 0,35 € le m².

Par courrier reçu le 3 novembre 2022, M. PIQUEREAU Robert a fait part de son accord.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir environ 1 214 m² de la parcelle 282 ZB 83 appartenant à M. PIQUEREAU Robert, au prix de 0,35 € le m² ;
- Charge Madame le Maire de nommer un géomètre pour la division de la parcelle,
- Désigne Maître FRAYSSE, notaire à Celles-sur-Belle, pour la rédaction de l'acte de vente,
- Prévoir sur le budget de la commune les frais de bornage et de notaire.

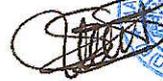
Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 3 /14.12.2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 7 décembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, DEMILLAC Madenn, PICARD Christian, BEDON Christine, GUERRY Sabrina a donné pouvoir à DENIS Pascal, BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice GADEAU Chantal a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Vente d'un terrain à Briette

M. DOUSSET Daniel et Mme CLOCHARD Cathy, domiciliés 49 Les Jardins de Chantemerle à Celles-sur-Belle, ont fait part de leur souhait d'acquérir le terrain communal cadastré AN 352, d'une superficie de 141 m2, situé en fond de leur parcelle.

La Direction Départementale des Finances Publiques a estimé la valeur du bien à 3 € le m2 soit 423 € (réf. 2022-79061-52062). Par courriel du 1^{er} décembre 2022, M. DOUSSET Daniel et Mme CLOCHARD Cathy ont fait part de leur accord sur le prix de vente.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de céder la parcelle communale cadastrée AN 352, à M. DOUSSET Daniel et Mme CLOCHARD Cathy,
- Fixe le prix de vente à 3 € le m2 soit 423 €, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur,
- Charge Maître FRAYSSE, notaire à Celles-sur-Belle, de la rédaction de l'acte de vente,
- Autorise Madame le Maire à signer les pièces relatives à cette vente.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 4 /14.12.2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 21

Date de convocation : 7 décembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Méline, BODIN Dominique, RIVAULT Laurent, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, DEMILLAC Madem, PICARD Christian, BEDON Christine, CROMER Marie-Thérèse,

GUERRY Sabrina a donné pouvoir à DENIS Pascal,

BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice

GADEAU Chantal a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Vente des ateliers municipaux situés chemin de la Vée à Celles-sur-Belle

Par délibération du 28 septembre 2022, le conseil municipal a décidé d'acheter au Département et à la communauté de communes Mellois en Poitou, leurs bâtiments situés à la Revêtizon, afin d'y transférer les services techniques de la commune.

Afin de financer cette acquisition et le projet d'aménagement des bâtiments pour y accueillir dans de meilleures conditions les services techniques, le conseil municipal a également décidé, lors de ce même conseil, à la majorité des suffrages exprimés, de mettre en vente l'ensemble immobilier qui accueille actuellement ce service, au prix de 230 000 € (avis des domaines 2022-79061-08409).

Cet ensemble est composé des parcelles ci-dessous

Parcelles	Surface totale en m2	Surface bâti en m2	Zonage
AT 502	12 070		Np
AE 132 pour partie	22 465		Np
AE 6	1 703		Us, Np
AE 134	7 060		Us
AE 92, parcelles bâties, pour partie	6 263		Us
Bâti stockage		60	
Bâti espaces verts		120	
Bâti ateliers		790	

Afin d'extraire de cette vente, le chemin qui dessert la parcelle AE n° 158, sur laquelle est implantée une maison, un bornage a été demandé à Mme METAIS, géomètre. Cette voie sera ensuite passée dans le domaine public.

Suite à une publicité d'un mois sur la vente de ce bien, M. ARCHAIMBAULT Daniel a fait part de son souhait d'acquérir cet ensemble au prix proposé, par courrier du 25 novembre 2022, dans le but d'y installer :

- Dans les champs : des chevaux,
- Dans les ateliers : des ateliers d'artistes,
- Concernant les terres, elles continueront d'être cultivées.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

POUR : 20 voix - CONTRE : 1 voix (Talon M) - ABSTENTION : 3 voix (Turpault C., Bodin D., Cousin S.)

Décide de céder les parcelles précitées (hors chemin communal en cours de bornage) au prix de 230 000 € aux conditions ci-dessous :

→ Paiement du prix au comptant et quittancé à l'acte en une seule fois

→ Transfert de propriété immédiat mais réserve de jouissance au plus tard dans un délai de trois ans lors de l'aménagement des locaux et transfert des ateliers avec un maximum du 31 décembre 2025,

→ Prise en charge, par la commune jusqu'au transfert définitif, des primes d'assurance propriétaire non occupant et paiement des taxes foncières par l'occupant en contrepartie de la jouissance différée telle qu'indiquée,

→ Résiliation du fermage de la commune avec earl GAUTIER pour la parcelle AE 132 à compter de la signature de l'acte de vente.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 5 /14.12.2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 7 décembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, DEMILLAC Madenn, PICARD Christian, BEDON Christine, GUERRY Sabrina a donné pouvoir à DENIS Pascal, BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice, GADEAU Chantal a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Vente de matériel

Lors du conseil municipal du 9 novembre 2022, Madame le Maire a présenté la liste du matériel des services techniques non utilisés et a proposé de les mettre en vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de suffrages exprimés :

Pour : 24 voix - Contre : 0 - Abstention : 1 voix (Vétillard G.)

- Décide de vendre le matériel ci-dessous et en fixe le prix comme suit :

Nettoyeur haute pression thermique	200 €
Nettoyeur haute pression électrique 380 W	100 €
Tonne à eau 2 000 l moteur Robin	1 000 €
Tonne à eau 500 l	50 €
Balayeuse Nilfisk RS 851	7 000 €
Aspirateur à feuilles	500 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 6 /14.12.2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 7 décembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAULT Laurent, DECROUX Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, DEMILLAC Madenn, PICARD Christian, BEDON Christine, GUERRY Sabrina a donné pouvoir à DENIS Pascal, BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice, GADEAU Chantal a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Tarifs abbaye royale

Par délibération du 28 septembre 2022, le conseil municipal a fixé les tarifs de location des salles à compter du 1^{er} janvier 2023.

Concernant l'Abbaye Royale, il est proposé au conseil municipal de modifier un tarif, non cohérent, par rapport au tarif 2022.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie la délibération n° 14 du 28 septembre 2022 comme suit :

ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET ENTREPRISES HORS COMMUNE

Location samedi et dimanche

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Grande salle + salle cheminée + cuisine	2 500 €	2 719 €
Tarif jour supplémentaire vendredi ou lundi	900 €	1 119 €
Salle à la cheminée + cuisine	800 €	861 €
Tarif jour supplémentaire vendredi ou lundi	400 €	461 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 7 /14.12.2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 7 décembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Méline, BODIN Dominique, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, PICARD Christian, BEDON Christine, GUERRY Sabrina a donné pouvoir à DENIS Pascal, BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice GADEAU Chantal a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Subventions exceptionnelles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention exceptionnelle aux associations ci-dessous :

→ **Foyer rural de Verrines**

à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 25 voix - Contre : 1 voix (Vétillard G.) - Abstention : 0

500 € pour les différentes animations de l'association : théâtre, expositions.

→ **ACCA Celles-sur-Belle**

A l'unanimité :

57 € pour l'achat de cartouches dans le cadre de la destruction des nids de frelons en collaboration avec les apiculteurs.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 8 /14.12.2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 7 décembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAULT Laurent, DECROON Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, PICARD Christian, BEDON Christine, GUERRY Sabrina a donné pouvoir à DENIS Pascal, BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice GADEAU Chantal a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Convention salles municipales

Lors de la mise à disposition des salles municipales suivantes :

- La salle des jardins
- La salle des Aînés
- La salle du Piano
- La salle de l'Ancienne Poste
- La salle des associations de Verrines-sous-Celles

une convention et un règlement des salles sont signés avec l'utilisateur.

Suite à l'examen de ces documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la convention et le règlement joints à la présente délibération concernant la mise à disposition des salles municipales précitées.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 9 /14.12.2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 7 décembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Méline, BODIN Dominique, RIVAUT Laurent, DECROUX Marie-Paule, CHAMPAGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, PICARD Christian, BEDON Christine, GUERRY Sabrina a donné pouvoir à DENIS Pascal, BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice, GADEAU Chantal a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Travaux couverture abbatiale – Demande de subventions

Une opération concernant les travaux de couverture de la voûte nord de l'abbatiale de Celles-sur-Belle est envisagée. Elle peut être subventionnée par le ministère de la culture et de la communication - programme entretien – dans le cadre d'une protection dans l'attente d'une étude sur l'état général du bâtiment.

Cette opération est évaluée à 30 360,00 € HT.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 30 360,00 € HT (soit 33 396,00 € TTC),
- sollicite l'aide financière de l'Etat (ministère de la culture et de la communication) à hauteur de 40% soit 12 144 €,
- sollicite l'aide du département à hauteur de 25% soit 7 590 €,
- approuve le budget prévisionnel de l'opération :

Etat (DRAC)	12 144,00 €
Département	7 590,00 €
Autofinancement	10 626,00 €
Montant des travaux subventionnables HT	30 360,00 €

- s'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 33 396,00 € TTC sur le budget 2023 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- précise que la commune à la libre disposition du terrain et immeuble concerné,
- indique que le SIRET de la collectivité est 200 083 897 000 13,
- autorise le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 /14.12.2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 7 décembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, PICARD Christian, BEDON Christine, GUERRY Sabrina a donné pouvoir à DENIS Pascal, BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice GADEAU Chantal a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Création de postes

Suite au départ en retraite de deux agents, il est proposé au conseil municipal de créer deux postes permanents à temps plein pour les services techniques : un peintre et un agent polyvalent.

Les deux postes seront ouverts aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} classe et adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Compte tenu des postes ouverts et non pourvus, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 1 voix (Turpault C.)

- Décide de créer, au 1^{er} mars 2023,
 - deux emplois permanents, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique,
 - deux emplois permanents, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.
- S'engage à fermer les emplois non pourvus suite à la nomination des deux agents, après avis du Comité technique du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.
- Décide d'inscrire la dépense correspondant sur le budget primitif 2023.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 11 /14.12.2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 7 décembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAULT Laurent, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, PICARD Christian, BEDON Christine, GUERRY Sabrina a donné pouvoir à DENIS Pascal, BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice GADEAU Chantal a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Création d'un emploi permanent pour l'abbaye royale et la communication

Par délibération du 24 novembre 2021, le conseil municipal avait créé un poste d'adjoint du patrimoine contractuel à temps complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à l'abbaye royale, d'une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs. Un adjoint du patrimoine a été recruté à compter du 1^{er} mars 2022 dont le contrat s'achève le 28 février 2023.

Compte tenu des besoins à l'abbaye royale et à la communication de la commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

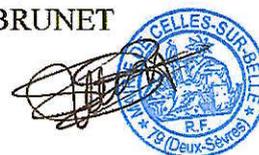
- Décide de créer, au 1^{er} mars 2023, un emploi permanent, à temps complet, sur le grade d'adjoint du patrimoine, pour l'abbaye royale et la communication de la collectivité,
- Décide d'inscrire la dépense correspondante sur le budget primitif 2023.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12 /14.12.2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 7 décembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAULT Laurent, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, PICARD Christian, BEDON Christine, GUERRY Sabrina a donné pouvoir à DENIS Pascal, BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice, GADEAU Chantal a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Commission contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales est créée par arrêté préfectoral et a pour mission :

- De s'assurer de la régularité de la liste électorale en réformant les décisions du maire ou en procédant à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit,
- D'examiner les recours administratifs préalables obligatoires à tout recours contentieux formé par l'électeur intéressé contre une décision prise à son encontre.

Lorsque deux listes sont représentées au conseil municipal, la commission est composée de :
3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,
2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

Selon l'ordre du tableau et compte tenu de l'acceptation des membres proposés, le Conseil Municipal avait désigné par délibération du 17 juin 2020 les membres de la commission de contrôle des listes électorales

Liste « Agissons pour votre Avenir »	Liste « Une équipe pour 4 villages »
BERTHONNEAU Frédéric	PICARD Christian
JAGOUX Sylvie	BEDON Christine
LEON-HENRI Aurélie	

Suite à la démission de Mme JAGOUX Sylvie et après acceptation de l'intéressée, le conseil municipal nomme un nouveau membre selon l'ordre du tableau : Mme TURPAULT Caroline.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13 /14.12.2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 7 décembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, PICARD Christian, BEDON Christine, GUERRY Sabrina a donné pouvoir à DENIS Pascal, BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice GADEAU Chantal a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Révision partielle du SAGE Boutonne – Consultation des assemblées délibérantes

La Commission Locale de L'eau (CLE), réunie le 22 juin 2022, a validé la modification de la règle n°1 du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Boutonne. Cette modification vise à soutenir les acteurs et poursuivre les programmes d'actions en place ou à venir et s'effectue via une procédure de révision du SAGE.

Institué par la loi sur l'eau de 1992, renforcé depuis le 30 décembre 2006, le SAGE est un document de planification composé d'un Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et d'un règlement opposable aux tiers. Il fixe les objectifs d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, conciliant préservation des milieux aquatiques et satisfaction des différents usages, identifie les moyens nécessaires pour les atteindre et cadre l'ensemble des programmes d'actions en matière de gestion des eaux sur son périmètre, à savoir ici l'ensemble du bassin versant de la Boutonne.

Conformément à l'article L. 212-6 du code de l'environnement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de règlement du SAGE Boutonne joint à la note de synthèse.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS

Le Maire,
Sylvie BRUNET